

Crise imminente dans la Communion anglicane ?

par le Rév. Roger BECKWITH (angl.)*

Nous vivons une époque d'incertitude et de changement et la récente expérience de l'Église anglicane le reflète avec éclat. Nous avons discuté de la doctrine (en particulier de la confession de foi, rudement mise en question par l'évêque de Durham), de la moralité (en particulier la moralité des pratiques homosexuelles, fâcheusement répandues parmi les membres du clergé et les ordinands), du culte (en particulier le recours à des services parallèles — *Alternative Services* — élaborés sur la base d'un principe affirmé d'« ambigüité étudiée ») et de l'unité (en particulier la réunion avec l'Église de Rome, sur la base du rapport peu satisfaisant d'A.R.C.I.C. I, complété désormais par le premier Rapport, plus prometteur, d'A.R.C.I.C. II). On annonce dans les discussions sur tous ces sujets, que la prudence a porté ses fruits et que les débats pourraient aboutir à une conclusion satisfaisante, même si la lutte doit être plus dure sur certains points que sur d'autres. Il aurait paru incroyable, il y a deux ans et demi, que les autorités de l'Église d'Angleterre se montrent si conciliantes sur les sujets de l'orthodoxie des credos, de l'A.R.C.I.C. et des pratiques homosexuelles, mais c'est un fait. La remarquable détermination de la Chambre du clergé et de la Chambre des laïcs au synode général en ce qui concerne les deux premières questions, et la catastrophe imprévue du SIDA en relation avec la troisième, suivie du débat de Higton et de la tragédie de la Préface du Crockford¹, ont modifié la situation de façon dramatique.

*. Le Rév. Roger T. Beckwith est professeur de liturgie à Wycliffe College (Oxford) et bibliothécaire de Latimer House. Il a participé aux conversations entre Anglicans et Orthodoxes. Texte publié par *The Newsletter of the Association for the Apostolic Ministry*, Londres, n° 3, juillet 1988, p. VII. Article rédigé en juin 1988, quelques jours avant la Conférence de Lambeth. Traduction Marguerite Delmotte.

1. Le Dr Gary Bennett, théologien, professeur d'histoire de l'Église à Oxford, membre du Synode général de l'Église d'Angleterre, dans la Préface (anonyme) du *Crockford*, annuaire ecclésiastique, s'était livré à une violente attaque contre l'archevêque de Cantorbéry en l'accusant de manquer de rigueur dans les principes. Lorsque son nom fut révélé publiquement, le Dr Gary Bennett s'est suicidé, le 7 décembre 1987.

Si l'on se demandait pourquoi les débats sur les quatre questions (la quatrième étant celle des *Alternative Services*) ont viré en forme de controverses, on pourrait émettre l'opinion que c'est principalement dû à la pression sur l'Église anglicane d'une pensée séculière ou d'une pensée catholique romaine. Lorsqu'un nombre considérable de membres d'une Église lâchent, pour quelque raison que ce soit, les convictions historiques de leur Église (ce qui est arrivé dans de si larges proportions au xx^e siècle, et pas seulement dans l'Église anglicane), cela les rend naturellement accessibles à l'influence de ceux qui, à l'extérieur, ont des convictions plus fortes. Le Rapport d'A.R.C.I.C. I a évidemment été profondément influencé par la pensée catholique romaine (même si cette influence n'a pas été assez profonde au gré du Saint-Office !) et il en est de même pour les *Alternative Services*. Ceux-ci ont cependant subi également l'influence de la pensée séculière (de quelle autre source pourrait-on faire découler une politique d'« ambigüité étudiée » sur la doctrine chrétienne ?) et c'est vraisemblablement aussi la principale source des contestations actuelles à l'égard des miracles évangéliques reconnus dans les credos, et des restrictions bibliques relatives au comportement homosexuel. Et il y a évidemment un cinquième sujet de controverse qui est débattu aujourd'hui dans l'Église anglicane, l'ordination des femmes. Celui-ci n'est devenu une question d'actualité dans notre Église, cessant ainsi d'être un problème purement académique, qu'avec la résurgence du féminisme séculier dans les années cinquante et les années soixante.

La question des femmes-prêtres

Sur cette question aussi, l'Église d'Angleterre (sauf la Chambre des évêques) fait montre de prudence. La majorité requise des deux-tiers ne s'est pas dégagée jusqu'à présent à la Chambre du clergé et il paraît douteux qu'elle se dégage désormais à la Chambre des laïcs. Les raisons en sont, d'une part, les objections théologiques à ce projet et, d'autre part, les conséquences séparatrices qui sont prévisibles. Mais il y a d'autres Églises anglicanes à l'étranger où la majorité des deux-tiers n'est pas requise ou bien a déjà été atteinte, et où le projet a été réalisé ; et les conséquences paraissent de fait encore plus séparatrices que les conséquences de la controverse sur les nouveaux *Services* ou sur tout autre problème en cours.

Quatre provinces anglicanes (les États-Unis, le Canada, la Nouvelle Zélande et le Brésil) et quelques diocèses isolés en d'autres lieux ont décidé d'ordonner des femmes au presbytérat et ont commencé à le faire. La Communion anglicane comptant plus de vingt autres provinces, le chiffre de quatre peut paraître restreint mais un grand nombre d'autres provinces envisageant d'en faire autant, il ne s'agit pas d'un problème local. Les États-Unis constituent aussi l'une des plus importantes provinces (presque comparable à l'Angleterre ou à l'Australie) et c'est de loin celle qui a le plus de ressources : aussi est-elle sujette à la tentation d'essayer d'exporter sa politique par des avantages d'ordre

financier plutôt que par des arguments d'ordre théologiques. Son clergé voyage beaucoup et pourtant ses femmes-prêtres ne sont naturellement pas autorisées à exercer le ministère dans des provinces anglicanes qui n'ont pas introduit le presbytérat féminin, restriction qui appelle de sa part une grande patience. Une grande patience est même requise du fait qu'elle n'a introduit le presbytérat des femmes qu'à une faible majorité, et compte donc toujours en son sein un nombre considérable d'évêques, de membres du clergé et autres qui désapprouvent le presbytérat féminin et dont la position dans l'Église est protégée par une clause de conscience. Comme ce sont eux qui, aujourd'hui, soutiennent le point de vue de la tradition anglicane sur ce sujet, ils ont toutes les raisons de compter sur cette considération.

La question des femmes-évêques

Le caractère délicat de la situation américaine sera certainement accentué par l'intention annoncée par cette province d'introduire des femmes-évêques (intention à laquelle font écho le Canada et la Nouvelle-Zélande), mesure qui doit devenir effective à la fin de l'année 1988. Tant que cette Église n'a que des femmes prêtres, la nécessité de respecter les consciences s'applique surtout aux évêques qui ne souhaitent pas avoir une femme comme titulaire. Une fois que des femmes évêques seront introduites, cette nécessité s'appliquera aussi aux diocèses qui ne désirent pas avoir une femme comme Ordinaire et au clergé qui ne souhaitera pas exercer le ministère sous son autorité. La position des évêques sera également affectée. Il est clair que les évêques réticents ne s'estimeront pas à même de participer à la consécration d'une femme évêque, ni aux consécrations auxquelles elle procéderait par la suite ; mais s'estimeront-ils en mesure de participer avec elle aux consultations de la Chambre des évêques ? On peut supposer que non. Et s'il en est ainsi, la Chambre des évêques sera coupée en deux et la rupture dans l'Église suivra rapidement.

Le respect de la fonction sacerdotale

Il sera nécessaire de veiller à éviter d'autres situations qui forceraient les consciences, et il faudra être prêt à respecter la fonction d'évêque ou de prêtre même si l'on conteste qu'elle doive être exercée par ceux qui l'exercent. Cependant, c'est lorsqu'on en viendra à placer des femmes dans cette fonction, ou à accepter une femme dans cette fonction de façon à la recevoir comme son propre évêque ou pasteur, ou à prendre part à une consultation avec elle comme participant au même ministère, que le problème surgira sous sa forme la plus aiguë. Reconnaître l'existence dans une Église d'un ministère qu'on ne peut approuver est une chose ; être appelé à enfreindre la voix de sa cons-

cience en autorisant ou en acceptant personnellement un tel ministère comme si on l'approuvait, en est une autre.

Un schisme s'est déjà produit aux États-Unis, et à plus petite échelle au Canada, du fait d'opposants au presbytérat féminin et à d'autres évolutions récentes, qui ont quitté l'Église anglicane et mis sur pied des *Continuing Anglican Churches*. Même aux États-Unis, l'ampleur du schisme n'est pas très considérable, à moins d'y inclure le grand nombre de ceux qui sont entièrement perdus pour l'Église anglicane. La masse des opposants est restée au sein de l'Église épiscopaliennne des États-Unis et a résolu les problèmes de sa situation en se basant sur le principe que l'on ne doit pas se séparer de son Église à moins d'y être obligé en conscience. Cependant, l'arrivée de femmes-évêques sur la scène ne va pas seulement accroître leurs problèmes selon ce qui est indiqué ci-dessus, mais soulèvera la question de savoir si, alors qu'ils ne peuvent personnellement accepter des femmes-évêques, ils pourront personnellement accepter les membres du clergé (hommes ou femmes) que les femmes-évêques ordonneraient ou consacraient. S'il ne le peuvent pas, la séparation deviendra inévitable également sur ces bases. Distinguer entre hommes et femmes prêtres, ou entre hommes et femmes évêques, est très net. Mais s'il faut aussi distinguer entre les hommes ordonnés et consacrés par un homme et ceux qui ont été ordonnés ou consacrés par une femme, les difficultés pratiques deviennent insurmontables. Et si cela occasionne un schisme à l'intérieur de l'Église épiscopaliennne des États-Unis, cela provoquera probablement aussi un schisme entre cette Église et les provinces anglicanes qui n'ordonnent pas de femmes et qui en conséquence devront désormais refuser aux prêtres masculins de cette Église aussi bien qu'à ses prêtres féminins en visite, d'exercer leur ministère parmi eux, sans parler des femmes-évêques en visite.

Le respect des consciences

Même si le respect pour la fonction d'une femme-évêque devait s'étendre à ceux qu'elle ordonne ou consacre, comme peut-être il le faudrait, la question demeure encore de savoir si le respect pour la conscience des anglicans traditionnels continuera à se manifester dans les Églises qui ont ordonné des femmes. Jusqu'à présent, ceux qui ont eu à se prévaloir de la clause de conscience ont été portés à supposer qu'ils pourraient toujours le faire et aspirer au jour où leur Église prendrait conscience qu'elle a fait une erreur et cesserait d'ordonner des femmes-prêtres. Même la consécration d'une femme-évêque ne détruirait pas par elle-même cette espérance, car il est parfois nécessaire qu'une erreur soit portée à ses conclusions logiques avant qu'on réalise qu'il s'agit d'une erreur. Une fois qu'on en aurait pris conscience, la seule chose nécessaire serait de cesser d'ordonner de nouvelles femmes prêtres et évêques et d'attendre que celles qui existent se retirent, en considérant qu'il ne s'agit de rien de plus qu'une aberration de l'histoire.

Mais récemment, des signes sont apparus de plus en plus nombreux que les partisans de l'ordination des femmes ne sont pas désireux de risquer cette éventualité, mais deviennent impatients de mettre au pas leurs opposants. Les premiers signes n'ont pas apparu dans une Église anglicane, mais dans l'Église luthérienne de Suède qui ordonne des femmes-prêtres depuis 1958 et qui, il y a quelques années, a aboli sa clause de conscience. Elle a ainsi rendu inévitable la séparation d'avec l'Église de Suède de l'évêque Gartner de Göteborg et de ses partisans. Lui et ses partisans négocient en conséquence avec les Vieux-catholiques une relation qui doit prendre effet au moment de la séparation. L'Église de Suède est une Église établie soumise à de fortes pressions de l'État. On ne saurait imaginer que pareille intolérance puisse arriver dans une Église anglicane indépendante. Mais l'Église anglicane du Canada a dissipé cette illusion. Son synode général a discuté par deux fois l'abolition de sa clause de conscience et l'a supprimée au cours de l'été 1986. La motion fut amendée, il est vrai, de sorte que ceux qui jusque là se prévalaient de la clause de conscience puissent continuer à le faire, mais elle a interdit à d'autres d'y avoir recours. Le résultat est que ceux qui sont opposés à l'ordination des femmes-prêtres sont devenus eux-mêmes inéligibles. Lorsqu'on se souvient qu'en 1948, la Conférence de Lambeth a voté que l'ordination des femmes à la prêtrise n'était pas « en conformité avec la tradition et l'ordre anglican » mais que l'Ordre des diaconesses était « pour les femmes le seul et unique Ordre du ministère dont nous pouvons recommander à notre branche de l'Église catholique la reconnaissance et l'usage » (résolutions 113-114), on est mis en face de la réalité lorsqu'on se dit qu'aucun des évêques qui participaient à la Conférence de Lambeth en 1948 ne pourrait être admis aujourd'hui, même comme ordinand, dans l'Église anglicane du Canada.

On aurait pu penser que l'acte profondément schismatique posé par l'Église canadienne ferait horreur aux évêques anglais qui prônent l'ordination des femmes. Mais non. Au contraire, dans le Rapport de la Chambre des évêques « L'ordination des femmes à la prêtrise » (*General synods* n° 764), celle-ci devient la politique à adopter dans l'avenir. Les mesures en faveur de la conscience d'une minorité opposée au presbytérat féminin ne sont prévues que pour la période intérimaire, il ne faut pas se retrancher derrière les sauvegardes, et le Synode général doit être libre, en temps voulu, de les abroger (paragr. 31, 46). Les évêques actuellement opposés au presbytérat féminin sont évidemment libres, pendant la période intérimaire, d'admettre des ordinands qui partageraient leurs vues, mais aucun évêque opposé au presbytérat des femmes ne peut être désigné (paragr. 40). L'éditorial du *Times* du 23 février 1987 dit que ces limitations apposées au choix de nouveaux évêques étaient en conflit avec les termes de l'*establishment* et ainsi seraient inacceptables pour l'État, comme cela le sera sans aucun doute. Mais le fait que des évêques entretiennent des pensées d'un caractère aussi exclusif et n'hésitent pas à les exprimer, est profondément inquiétant, surtout si l'on songe que ceux qu'ils proposent d'exclure ne sont pas des innovateurs mais de loyaux anglicans aux opinions

traditionnelles. La même mentalité, appliquée dans d'autres domaines de controverse en cours, abolirait les credos et renforcerait les vues de l'évêque Jenkins, abolirait la moralité de la Bible et y substituerait une Charte des homosexuels, abolirait les Trente-neuf Articles et les remplacerait par le rapport de l'A.R.C.I.C., abolirait le *Prayer Book* et le remplacerait par l'*Alternative Services Book* ! Rien de tout cela ne s'est produit dans la réalité et on veut espérer que cela ne se produira pas, mais sur certains points on n'en a pas été éloigné, et cela davantage dans les Églises anglicanes de l'étranger que dans l'Église d'Angleterre.

L'éventualité d'un schisme

Si ce nouvel esprit d'intolérance parmi les innovateurs doit s'accroître, les Églises anglicanes et la Communion anglicane se désagrègeront sous le choc. Mais, même s'il n'en est pas ainsi, une diversité croissante pourrait conduire notre dénomination tout simplement à éclater. Ce serait une triste fin pour le ministère de l'archevêque Runcie s'il avait à présider la dissolution de la Communion anglicane ou même un compromis sans principes qui rendrait la dissolution inévitable. Est-ce cela qu'il va faire à la Conférence de Lambeth le mois prochain ? Le Rapport de la réunion de l'an dernier du Conseil consultatif anglican provoque l'étonnement. On ne peut qu'espérer et prier pour que de meilleurs conseils puissent prévaloir et que Lambeth 1988 voie le commencement du rétablissement des vrais principes de l'anglicanisme comme Église biblique, confessionnelle, réformée, liturgique et épiscopale, qui respecte cet héritage, qui chérit son unité (son unité interne et non pas seulement son unité avec d'autres confessions), et qui cherche à servir les temps modernes non pas la sécularisation mais par l'évangélisation, non par la capitulation mais par la conquête pour le Christ.